

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1er février à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur André DUCARNE, le plus âgé des membres du Conseil, après convocation légale de ses membres en date du lundi 22 janvier 2024.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 36

Nombre de votants y compris les procurations (8) : 44

Nombre d'absents : 10

Nombre d'excusés : 1

Etaient présents :

Messieurs Christian BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALEE, Claude DUPONT, David DYSON, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, David ZELANI, Messieurs Patrick LANDA, Mario NUZZOLO, Christian POINT, Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Vincent JUSTICE, Mesdames Danièle DRUESNES, Hélène DUMORTIER, Zahra GHEZZOU, Martine LECLERCQ, Francien CAUCHETEUX, Nathalie MONIER, Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Claude BLOMME, Benoît GUIOST, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents :

Madame Emmanuelle DELABRE, Messieurs Arnaud DECAGNY, Eric FEDDI, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Lucien SERPILLON, Monsieur Thierry REGHEM, Messieurs Alain BASLY, Dominique GOBERT, Monsieur Luc BERTAUX.

Etaient excusés :

Monsieur Mickaël SNAUWAERT.

Procurations :

Dominique DACOSSE à Claude DUPONT, Serge BERNARD à David ZELANI, Alain BOUILLIEZ à Didier WILLOT, Michel DETRAIT à Mario NUZZOLO, Michel LEFBVRE à Philippe BODIN, Pascal COBUT à Madame Colette WATREMEZ, Claude GARY à Guy ERPHELIN, Monsieur Alain DELTOUR à Vincent JUSTICE.

Le quorum étant atteint, la séance peut débiter, et le Comité délibérer.

Monsieur Patrick PIANA est désigné Secrétaire de Séance.

Délibération n° 1-2024

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Le comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 44

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

-M. ERPHELIN Guy : 4 voix (quatre)

-M. BODIN Philippe : 40 voix (quarante voix)

M. BODIN Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

Fait et délibéré à Avesnes/Helpe, le 1^{er} février 2024

Le Président,
Philippe BODIN

Publié sur le site INTERNET le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Reçu le

Identifiant de Télétransmission

